

## **Réaction d'Anne Hidalgo à l'article du journal Le Parisien sur Paris Habitat**

« Suite à l'article du journal Le Parisien, publié ce jour, portant sur le bailleur social Paris Habitat, je tiens à réaffirmer le devoir d'exemplarité des dirigeants de l'ensemble des sociétés dont la Ville est actionnaire et de ses établissements publics.

Ceux-ci doivent notamment faire preuve de modération en matière de rémunération et éviter tout conflit d'intérêt. La fonction de cadre dirigeant d'un bailleur social est incompatible avec la situation de locataire de ce bailleur social.

Je demande à l'ensemble des bailleurs sociaux de la Ville de Paris d'adopter en Conseil d'Administration des feuilles de routes répondant globalement aux priorités stratégiques de la Ville de Paris. Parmi ces priorités figure l'exemplarité des dirigeants, indispensable au maintien de la confiance des locataires et de l'ensemble des demandeurs de logement social.

Le Conseil d'Administration de Paris Habitat sera réuni en urgence, en vue de l'adoption d'un code de déontologie mettant définitivement fin aux situations contraires à l'exemplarité requise et afin d'étudier les moyens de modérer les rémunérations.»

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris

**Contact presse :** Matthieu Lamarre / 01.42.76.49.61 / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)